

Ce règlement est applicable aux 5 épreuves individuelles suivantes qui constituent le Tour de la Région Sud 2025. Elles sont indépendantes les unes des autres mais leur ensemble est valorisé par des classements généraux primés dans les conditions définies ci-dessous.

L'organisation et l'aspect sécurité sont à la charge de chaque organisateur local.

Le calendrier 2025 ;

- dimanche 23 mars – Critérium de Monaco – UC Monaco
- samedi 12 avril – Andon – OCC Antibes
- dimanche 13 avril – Le Bourguet – VC Vidaubannais
- samedi 17 mai – Malemort-du-Comtat – CVC Montfavet
- dimanche 18 mai – Belcodène – VC La Pomme

Article 1 – Participation

Les épreuves sont inscrites au calendrier Régional de la FFC et sont ouvertes aux coureurs de moins de 21 ans (nés en 2008, 2007, 2006 et 2005), à l'exception du critérium de Monaco qui est réservé uniquement aux coureurs U19. Elles se déroulent conformément aux règlements de la FFC en participation individuelle.

Les engagements se feront par Cicleweb, à l'exception des équipes frontalières qui s'engagent via un bulletin d'engagement officiel. La clôture des engagements est fixée le jeudi soir 20h avant chaque weekend (modalités spécifiques pour le Critérium de Monaco).

Article 2 – Permanence

Pour les précisions de chaque épreuve, se référer aux Guides Techniques ou Détails d'Organisation sur le site www.ffcpaca.fr.

La confirmation des partants, par les Directeurs Sportifs qui veulent suivre la course avec une voiture d'assistance, doit se faire jusqu'à 15 minutes avant le début de la réunion des Directeurs Sportifs.

Article 3 – Radio-Tour

Chaque véhicule à l'échelon course doit être en mesure d'écouter « Radio-Tour ». La fréquence sera confirmée lors de la réunion des Directeurs Sportifs (art.2).

Article 4 – Dépannage / Ordre des véhicules suiveurs

L'aide matérielle (changement de roues/vélo) entre coureurs, même étant de la même équipe, est interdite dans le cadre de la participation individuelle.

1 véhicule neutre prévu par le Comité Régional protégera le groupe de tête éventuel (*non applicable pour le critérium de Monaco*).

Les véhicules d'assistance des équipes sont autorisés à suivre à condition d'avoir engagé un minimum de 4 coureurs (des regroupements sont possibles). Le chauffeur doit être licencié conformément à la FFC (*non applicable pour le critérium de Monaco*).

L'ordre des véhicules d'assistance des équipes sera déterminé par l'ordre du Classement Général Individuel des coureurs présents à l'épreuve concernée, puis par tirage au sort pour les équipes n'ayant pas marqué de points dans ce Classement.

Attention, afin de prétendre à cet avantage, le Directeur Sportif est tenu de confirmer ses partants dans le délai mentionné dans l'article 2 de ce Règlement et doit être présent lors de l'appel au début de la Réunion des Directeurs Sportifs.

Article 5 – Délai d'arrivée

Le délai d'arrivée est fixé à 8 % du temps du vainqueur. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur, en accord avec le jury des arbitres, se réserve le droit d'arrêter les coureurs attardés à plus de 8 minutes du peloton principal, en fonction de la configuration du circuit et de la situation sportive de l'épreuve.

Les coureurs qui ne terminent pas la totalité de la distance d'une épreuve ne seront pas classés et ne marqueront pas de points pour le Classement Général Individuel, pour l'épreuve concernée.

Article 6 – Les divers Classements

Chacune des épreuves comportera un classement individuel (scratch) de l'épreuve.

A. Classement Général Individuel U19

Les 20 premiers coureurs U19 (uniquement) marqueront des points pour ce Classement ;

1 ^{ier} U19 = 20 Points	6 ^{ème} U19 = 15 Points	11 ^{ème} U19 = 10 Points	16 ^{ème} U19 = 5 Points
2 ^{ème} U19 = 19 Points	7 ^{ème} U19 = 14 Points	12 ^{ème} U19 = 9 Points	17 ^{ème} U19 = 4 Points
3 ^{ème} U19 = 18 Points	8 ^{ème} U19 = 13 Points	13 ^{ème} U19 = 8 Points	18 ^{ème} U19 = 3 Points
4 ^{ème} U19 = 17 Points	9 ^{ème} U19 = 12 Points	14 ^{ème} U19 = 7 Points	19 ^{ème} U19 = 2 Points
5 ^{ème} U19 = 16 Points	10 ^{ème} U19 = 11 Points	15 ^{ème} U19 = 6 Points	20 ^{ème} U19 = 1 Point

Le coureur ayant obtenu le plus de points est le leader du Tour Région Sud 2025 et portera le maillot jaune lors de la prochaine épreuve.

En cas d'égalité, le nombre de 1^{ère} places U19 (20 Points) sur l'ensemble des épreuves sera déterminant. En dernier recours, la place obtenue à l'arrivée dans la dernière épreuve disputée décidera sur l'attribution du maillot.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot jaune du leader final du Tour Région Sud 2025.

B. Classement de la Montagne (non applicable pour le critérium de Monaco)

Lors de chaque épreuve, des sprints pour ce classement GPM attribueront les points suivants pour les 3 premiers coureurs (scratch) :

1^{ère} place = 5 Points

2^{ème} place = 3 Points

3^{ème} place = 1 Point

Le coureur ayant obtenu le plus de points est le leader du Classement de la Montagne du Tour Région Sud 2025 et portera le maillot blanc à pois rouge lors de la prochaine épreuve.

En cas d'égalité, le nombre de victoires dans les divers sprints, pendant les 4 épreuves concernées, comptant pour ce Classement de la Montagne sera déterminant.

En cas de nouvelle égalité, le nombre de points gagnés dans la dernière épreuve disputée sera déterminant. En dernier recours, la place obtenue à l'arrivée dans la dernière épreuve disputée décidera sur l'attribution du maillot.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot blanc à pois rouge du leader final du Classement de la Montagne du Tour Région Sud 2025.

C. Classement des Sprints Intermédiaires (Rush)

Lors de chaque épreuve, des sprints pour ce classement Rush attribueront les points suivants pour les 3 premiers coureurs (scratch) :

1^{ère} place = 5 Points

2^{ème} place = 3 Points

3^{ème} place = 1 Point

Le coureur ayant obtenu le plus de points est le leader du Classement des Rush du Tour Région Sud 2025 et portera le maillot bleu lors de la prochaine épreuve.

En cas d'égalité, le nombre de victoires dans les divers sprints, pendant les 5 épreuves concernées, comptant pour ce Classement des Rush sera déterminant. En cas de nouvelle égalité, le nombre de points gagnés dans la dernière épreuve disputée sera déterminant. En dernier recours, la place obtenue à l'arrivée dans la dernière épreuve disputée décidera sur l'attribution du maillot.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot bleu du leader final du Classement des Rush du Tour Région Sud 2025.

D. Classement des Jeunes

Le premier coureur « J1 », né en 2008, du Classement Général Individuel, portera le maillot blanc pendant la prochaine épreuve.

La participation à la dernière épreuve est obligatoire afin de recevoir le maillot blanc du leader final du Classement des Jeunes du Tour Région Sud 2025.

Valable pour tous les classements : en cas d'absence d'un des leaders des classements au départ de la prochaine épreuve, le Comité Régional demandera au 2^{ème} (voire 3^{ème}, voire 4^{ème}, etc.) du classement concerné de porter le maillot du Classement concerné.

L'ordre de priorité des maillots est

1. Maillot jaune du Classement Individuel Général
2. Maillot blanc à pois rouge du Classement de la Montagne
3. Maillot bleu du Classement des Rush
4. Maillot blanc du Classement des Jeunes

Article 7 – Cérémonie Protocolaire

Après chaque épreuve, les coureurs suivants doivent, dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée, se présenter, en tenue de course obligatoire, au podium pour la cérémonie protocolaire ;

- Les 3 premiers coureurs (scratch) de l'épreuve
- Le leader du Classement Général Individuel U19 du Tour Région Sud
- Le leader du Classement de la Montagne du Tour Région Sud (*non applicable pour le critérium de Monaco*)
- Le leader du Classement des Rush du Tour Région Sud
- Le leader du Classement des Jeunes du Tour Région Sud

Article 8 – Prix

La grille de prix pour chaque épreuve (résultat scratch) est de € 198 pour 10 prix ;
€ 40 / 35 / 30 / 24 / 15 / 14 / 12 / 11 / 9 / 8

La grille de prix pour le Classement Général Individuel U19 est de € 900 pour 20 prix ;
€ 179 / 134 / 108 / 90 / 72 / 63 / 49 / 41 / 27 / 18 / 15 / 14 / 14 / 14 / 11 / 11 / 11 / 11 / 9 / 9.

La grille de prix pour le Classement de la Montagne est de € 120 pour 3 prix ;
€ 70 / 30 / 20

La grille de prix pour le Classement des Rush est de € 120 pour 3 prix ;
€ 70 / 30 / 20

Le meilleur J1 du Classement Général Individuel U19 recevra (dans les conditions mentionnées dans l'article 6) un prix de € 60.

Article 9 – Suiveurs

Tous les suiveurs (sauf les journalistes, les services de secours et les invités d'honneur qui ne sont pas conducteurs) à bord des véhicules à l'échelon course doivent être licenciés à la FFC à un titre quelconque.

Article 10 – Droits et devoirs des coureurs

L'engagement signifie :

- la connaissance des règlements,
- la soumission aux formalités (contrôle de course, contrôle médical, cérémonie protocolaire), - la prudence et le respect du code de la route fixé dans l'arrêté préfectoral,
- une tenue correcte en toutes circonstances,
- des propos décents, le respect de l'éthique sportive,
- un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter en dehors des zones de déchets)

Article 11 – Droit à l'image

Afin de permettre la promotion du Tour de la Région Sud, chaque participant autorise l'organisateur à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, son nom, photo, ou plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Tour de la Région Sud, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales sans aucune limitation, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à ces exploitations par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.